COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/45

DATE DE CONVOCATION 21/06/2023

DATE D'AFFICHAGE 22/06/2023

DATE AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS 30/06/2023

NOMBRE DE CONSCEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 18

VOTANTS : 24

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-huit juin à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 juin 2023 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Éric FRANÇOIS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Françoise HALOT, Martine POYER, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Élisabeth GANDY, Sylviane COLLES, Michel MONTFERME, Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Olivier ROBERT donne pouvoir à Achille CHOAY, Christèle COLOMBIER donne pouvoir à Aline BILLET, Janick CHEVALIER donne pouvoir à Michel MONTFERME, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Didier KENISBERG, Patrick SCHMITT donne pouvoir à Claudette DOS SANTOS, Marc LAUG donne pouvoir à Anne-Lise AUFFRET

ABSENT : Monique CARUSO, Pascal CRINCKET, Paul BITAUD, Céline BRUISSON, Bruno PAUL-DAUPHIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudette DOS SANTOS

OBJET : FIXATION DES TARIFS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS 2023/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2022/39 du 23 juin 2022 fixant les tarifs de l'enseignement de l'anglais 2023/2024 ;

VU l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse du 8 juin 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission Finances, équipements publics, voirie du 17 juin 2022 ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés
(3 abstentions : A-L AUFFRET + procuration M. LAUG, S. LEDOUX)

DÉCIDE de mettre en place la tarification suivante pour l'inscription aux cours d'anglais comme suit pour l'année scolaire 2023/2024 :

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20230628-DEL202345-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2023

À compter du 01/09/2023	Quotient 2023/2024	Tarif d'un cours d'1h30
A	- de 601 €	8,00€
B	De 602 € à 1191 €	10,00€
C	De 1192 € à 1470 €	12,00€
D	De 1471 € à 1896 €	14,00€
E	+ de 1896 €	16,00€
EXT		20,00€

Prévision du nombre de cours délivrés pour l'année 2023/2024 :

1er trimestre : 12 cours
2ème trimestre : 10 cours
3ème trimestre : 9 cours

DIT que les recettes perçues seront inscrites au budget au chapitre 74.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Serge CASERIS

Accusé de réception en préfecture
078-217803964-20230628-DEL202345-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2023